



CHRISTIAN GALLEY

CYCLISME

Le Fribourgeois Richard Chassot veut donner un nouvel élan au Tour de Romandie. >>> **PAGE 20**

>>>
160
offres



Les rendez-vous
de l'emploi

L'Impartial

arc
PRESSE

JA 2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Journal édité à La Chaux-de-Fonds depuis 1881

Samedi 28 avril 2007 • www.limpartial.ch • N° 39580 • CHF 2.- / € 1.30

MARCHÉ-CONCOURS

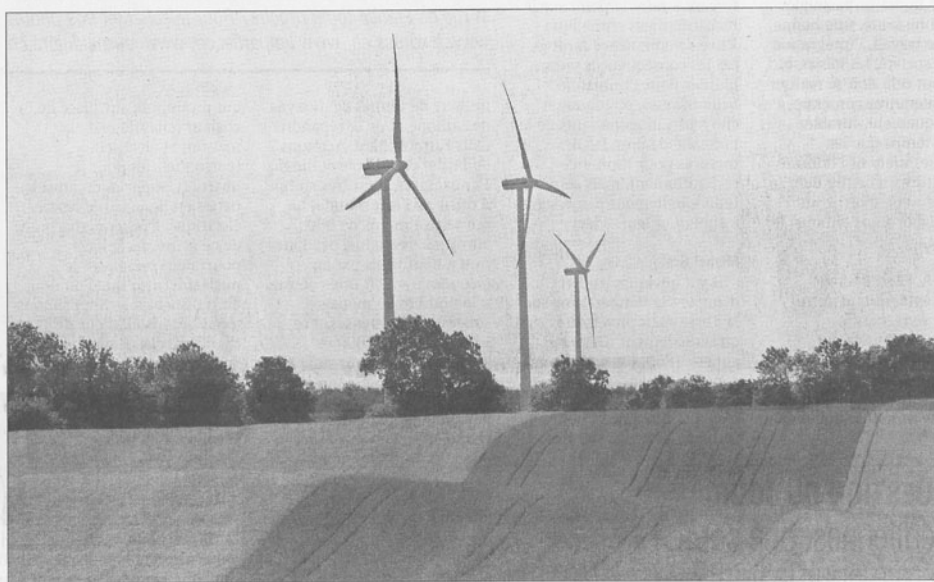
Micheline Calmy-Rey désirée



MICHAEL MATTSSON

La présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey pourrait bien être l'oratrice officielle du 104e Marché-Concours. D'autant que l'hôte d'honneur est le canton de Genève... >>> **PAGE 10**

Les éoliennes de Crêt-Meuron gagnent



SP

DÉBOUTÉS Enterré par ses détracteurs, le projet de parc éolien réapparaît dans le ciel de Crêt-Meuron. Le Tribunal administratif cantonal a rejeté le recours interjeté par les opposants. Une extension est aussi prévue à Mont-Crosin. >>> **PAGES 3 ET 11**

Edito

Autocritique au PS

Le Parti socialiste innove: il ne fait pas son autocritique après les élections fédérales, mais avant. La cuisante défaite subie aux élections zurichoises a bien eu lieu mais, plutôt que d'en rejeter la responsabilité sur le parti cantonal, le parti suisse s'est empressé d'en prendre sa part. En jetant de l'huile sur le feu, Micheline Calmy-Rey a rendu le débat incontournable.

Certains se sont fâchés mais, globalement, on ne lui en veut pas (c'est même la tête de Moritz Leuenberger qui a été réclamée à cette occasion!). La conseillère fédérale n'est, a priori,





FERNAND CUCHE
Pas un combat, mais un enjeu de société

Conseiller d'Etat en charge de la Gestion du territoire, Fernand Cuche s'est évidemment réjoui de la décision du Tribunal administratif. Mais il ne la vit pas comme une victoire. Plutôt qu'un combat ou un rapport de forces, ce débat sur les éoliennes recèle un enjeu de société. /sdx

D'autres projets profitent aussi d'un courant favorable

Un projet d'éolienne est aussi né à La Joux-du-Plâne. Ses promoteurs invitent du reste la population, cet après-midi, à visiter le site d'implantation. Un important projet d'extension est aussi à l'étude à Mont-Crosin (page 11). /ste

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le vent a singulièrement viré en faveur des éoliennes de Crêt-Meuron

Les éoliennes ne constituent pas une atteinte insurmontable au paysage. Le Tribunal administratif cantonal vient de rendre un nouveau jugement, favorable, au projet d'éoliennes de Crêt-Meuron. C'était peut-être la dernière manche entre promoteurs et opposants.

SANTI TEROL

Sept éoliennes hautes de 90 mètres tournant à plein régime sur le site protégé de Crêt-Meuron... Ce n'est plus tout à fait une utopie. Après une longue procédure juridique, ce dossier redevient viable. Jeudi, le Tribunal administratif neuchâtelois (TA) a débouté les opposants au projet de parc éolien prévu en contrebas de la crête de La Vue-des-Alpes.

«C'est avec une immense satisfaction que nous avons accueilli la nouvelle», exulte Martin Kern. Le porte-parole de Suisse Eole admet que l'attente était teintée de confiance, tant les considérants du jugement du Tribunal fédéral (TF), du 31 août 2006, étaient clairs. «Dire, comme l'avait fait dans son premier jugement le TA, que la production est insignifiante par rapport à la protection des crêtes, équivalait à regarder le projet par le petit bout de la lorgnette», lance avec satisfaction Martin Kern. «Si l'on ne prenait en compte que l'occupation au sol pour juger de l'utilité du projet, le ratio tournerait toujours à l'avantage du nucléaire», justifie Sven Engel,



FEU VERT En reprenant les arguments du Tribunal fédéral, le Tribunal administratif neuchâtelois a pratiquement balayé tout espoir de recours pour les opposants de Crêt-Meuron. Un nouvel équilibre est né entre protection du territoire et développement des énergies renouvelables. (SP)

mandataire de la société anglaise Eole Res, promoteur du parc éolien de Crêt-Meuron. Celui-ci s'étendra sur 111 hectares et deux kilomètres de longueur.

Pour autant que les opposants ne recourent, à leur tour, au TF: «Nous sommes prêts à foncer, mais devons composer avec cette possibilité, avant de pouvoir déposer une demande de

permis de construire», reprend Martin Kern. Pour rappel, les premières oppositions (voir ci-dessous) avaient été déposées, début 2002, suite à la mise à l'enquête du Plan d'affectation cantonal. «Là encore, des oppositions sont envisageables, mais de la part de privés uniquement», précise Sven Engel.

Reste que pour Suisse Eole, le nouveau jugement du TA signi-

fic que le décret de 1966 sur la protection des sites naturels du canton «n'est pas une interdiction absolue d'y faire des choses intelligentes, car ce territoire couvre tout de même 60% du canton. Du reste, le décret ne constituait qu'un point mineur du premier jugement du TA», souligne le chargé de communication. Le mandataire d'Eole Res met néanmoins les enjeux

en évidence. «Le TF avait dit que le développement de l'énergie renouvelable est d'intérêt public en Suisse. Le jugement du TA résume ce que le TF avait affirmé.»

Dans le cas précis, le TA a fait une nouvelle pesée d'intérêts entre les énergies durables et la protection du paysage. Force est de constater que, cette fois-ci, la balance a penché du côté du dé-

Du courant vert à l'horizon de 2010?

- **Naissance** Eole Res lance son projet de parc éolien en 2001.
- **Blocage** Le plan d'affectation cantonal est combattu. Cinq ans plus tard, la demande de permis de construire dort encore dans un tiroir.
- **Avantage** Tout n'est pas que perte de temps. Depuis lors, la technologie a évolué. Des éoliennes plus performantes pourraient pousser au Crêt-Meuron, sans que le plan d'affectation n'en souffre.
- **Aménagements** Avant l'érection des éoliennes, des câbles électriques seront installés sous les chemins de chaille pour le transport de l'énergie. La construction d'une sous-station électrique permettra la transformation du courant de moyenne en haute tension.
- **Rupture de stock** Compte tenu de l'engouement suscité par les éoliennes, le délai de livraison dépasse une année.
- **Interrupteur** Si les opposants rentrent dans le rang, le courant éolien circulera sur le réseau dès 2010. /ste

veloppement durable. Il n'est pas impossible, en l'espèce, que les juges aient pris en considération les aménagements existants. Telle une ligne à haute tension, les téléskis et autres chalets de montagne. Le recours des opposants est donc rejeté et ceux-ci devront s'acquiescer d'une douzaine de milliers de francs, au titre de frais et dépens. /STE

Les opposants dans l'expectative

«On s'y attendait. Après la décision du Tribunal fédéral (TF), le Tribunal administratif (TA) n'avait tout simplement pas le choix», remarque sans complaisance Richard Patthey, secrétaire de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire (FP). Avec l'association des Amis de Tête-de-Ran /La Vue-des-Alpes, Patrimoine suisse et 18 particuliers, la fondation avait recouru auprès du Tribunal administratif cantonal en 2002 contre le projet d'éoliennes. «Nous avons désormais trente jours pour faire recours. Nous allons utiliser ce délai pour examiner la question. Pour l'heure, je ne connais pas encore les considérants. Mais si l'argumentation du TA est la même que celle du TF, il n'y a rien à faire», observe-t-il. «Nous n'allons pas nous lancer dans une telle aventure. Nous ne sommes pas des kamikazes!» Une chose est certaine, souligne Richard Patthey, si les opposants décident de recourir, ils le feront ensemble. «Pour nous, il est exclu de partir seuls.»

Le secrétaire de la FP considère aussi que ce jugement ne signifie pas que les éoliennes vont pousser partout comme des champignons. Mais que la production «insignifiante» de cette énergie

ne constitue plus un argument de blocage fondamental. Pourtant, rappelle-t-il, c'est un leurre de croire que le vent puisse être une alternative crédible aux autres types de production énergétique. «Il faudrait 10 000 éoliennes pour remplacer une petite centrale nucléaire.» Et de se demander ironiquement s'il faudra attendre que les crêtes en soient couvertes pour que leurs partisans s'en rendent compte. /dij



MON REPOS Le jugement du TF a pesé dans la nouvelle appréciation du Tribunal administratif.

(ARCHIVES)

Un feuilleton qui débute il y a six ans

En 2001, le Département de la gestion du territoire (DGT), alors dirigé par Pierre Hirschy, lance le projet des éoliennes de Crêt-Meuron.

Mais il soulève des bourrasques. Nouvellement créée, l'association des Amis de Tête-de-Ran /La Vue-des-Alpes fait opposition, en compagnie d'autres mouvements et de particuliers. Le parc éolien, d'une rentabilité énergétique douteuse à leurs yeux, «porterait une atteinte grave au paysage» et à l'environnement naturel, préservé par le décret de 1966 sur la protection des sites.

En février 2003, le DGT lève les oppositions. Les Amis de Tête-de-Ran /La Vue-des-Alpes, deux associations et des particuliers recourent au Tribunal administratif cantonal (TA). En mars 2005, les Juges

acceptent ces recours. Selon eux, la protection dont bénéficie la zone présente un «intérêt prépondérant», compte tenu des incidences sur la nature et le paysage. L'intérêt énergétique du parc éolien est lui jugé «extrêmement faible, sinon quasi insignifiant». Le TA annule les décisions du DGT.

Mais ce dernier refuse de plier sous le vent contraire. Pour le conseiller d'Etat Pierre Hirschy, une production éolienne couvrant les besoins de 4000 à 5000 ménages «ne peut pas être qualifiée de négligeable». En mai 2005, le DGT dépose à son tour un recours auprès du Tribunal fédéral (TF), en compagnie de l'Office fédéral de l'énergie et de la société qui construirait ce parc.

Fin août 2006, le TF accepte le recours. Il qualifie de

«critiquable» l'appréciation des juges neuchâtelois sur l'apport énergétique des éoliennes. Le TA doit revoir sa copie.

Hier, celui-ci rendait l'arrêt rejetant les recours déposés en 2002. Les pales sont relancées. /axb-djy

PUBLICITÉ



EMMAÜS CHAUX-DE-FONDS

Remercie toutes les personnes qui durant les semaines passées nous ont généreusement donné du matériel à débarrasser. Grâce à vous nous pouvons continuer à vivre et à aider les plus pauvres.

Merci à vous tous.
032 968 42 02